

Ressortissants des pays maghrébins

Les pièces à fournir en cas d'établissement

1. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
2. Copie de la carte de séjour,
3. Copie de la carte consulaire,
4. Relevé historique du concerné délivré par la CNSS,
5. Attestation de travail (original),
6. Copie du contrat de mariage pour les conjoints(es) tunisiens(ennes),
7. Copie des extraits de naissance pour les enfants natifs de Tunisie,
8. Copie du passeport,
9. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.